



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCAATION

13 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 23 février à vingt heures trente,
Les membres du Conseil Municipal légalement
convoqués se sont réunis, en séance publique,
sous la présidence de Ghislaine HAUETER,
Maire de FRENEUSE.

NOMBRE DE CONSEILLERS

| | |
|-------------|-----------|
| En Exercice | 27 |
| Présents | 21 |
| Votants | 4 |

Etaient présents :

MM. Ghislaine HAUETER, Cédric BURGNIES,
Florence DUFOIX, Sandrine FRAYSSE, Ephraïm
JOUY, Patrice LEMAIRE, Filipe LOPES, Corinne
MANGEL, Abdelmajid MARFAK, Renaud
LAVARENNE, Alain PARMENTIER, Betty
PILARCZYK, Vincent RADET, Patrick RALLET,
Mireille ROUSSEAU, Myriam TLEMSANI,
Caroline ZARIC.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné pouvoir (article L. 2121-20
du Code Général des Collectivités Territoriales) :**

MM. Jessica CHIKHI a donné pouvoir à Sandrine
FRAYSSE, Nicolas DUVAL a donné pouvoir
Ghislaine HAUETER, Adrien LESEC a donné
pouvoir à Myriam TLEMSANI, Céline MARQUES
a donné pouvoir à Renaud LAVARENNE, Maëva
ROBIN a donné pouvoir à Florence DUFOIX.

Absents excusés :

MM. Séverine BREDEL, Christophe RENTE,

Monsieur Vincent RADET a été élu secrétaire de
séance.

OBJET :

DEBAT

PROJET URBAIN

« FRENEUSE 2030 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1 ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;

Considérant le rapport sur le projet urbain « Freneuse 2030 » annexé à la présente délibération ;

Madame le Maire ouvre le débat sur le projet urbain « Freneuse 2030 ».

Les conseillers municipaux débattent.

Le Conseil municipal :

⇒ **PREND ACTE** du rapport de Luc VILAN architecte-urbaniste annexé à la présente délibération.

Acte exécutoire



Le Maire
Christiane HAUETER